

PROCES VERBAL DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six et le 5 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric, Maire de la Commune de LANSAC.

Présents : Mmes BATARD Séverine, BOUSCASSE Virginie, DONZE Lucie (2nde adjointe), INCIARTE OSEGUERA PUYRAUD Rosa Maria, LOULOUM Valérie (1^{ère} adjointe), MM. BOUNY Vincent (3^{ème} adjoint), JOURDAN David, POUCHARD Éric (Le Maire) et ROSTAND Thierry.

Excusés : MM. Jérôme BERNON, Vincent GILBERT, Nicolas LOZANO, Christian MAUPIN et Patrick VEYSSIERE.

Monsieur BOUNY Vincent est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 3 décembre 2025 a été voté par 9 Voix POUR

- Tour de garde pour les élections municipales :

M. le Maire demande à chacun ses disponibilités pour tenir le bureau de vote des élections municipales.

Un tableau est établi pour les élections municipales du 15 mars 2026 :

ELECTIONS MUNICIPALES du 15 mars 2026	
TOUR DE GARDE	
8 h - 11 h 30	Rosa Maria PUYRAUD, David JOURDAN, Vincent BOUNY, Eric POUCHARD
11 h 30 - 14 h 30	Séverine BATARD, Lucie DONZE Eric POUCHARD
14 h 30 - 18 h	Virginie BOUSCASSE, Valérie LOULOUM Christian MAUPIN

-Restaurant scolaire :

Les repas du restaurant scolaire sont fabriqués par la cuisine de Tauriac. Albert Restauration est la société qui constitue les repas. Au début nous avions une très bonne prestation mais cela s'est dégradé depuis. A ce jour M. Le Maire souhaiterait changer de prestataire. La communauté des communes de Grand Cubzaguais s'est dotée d'une cuisine centrale. Il l'a visité cette semaine, c'est un très beau complexe. La CDC serait prête à nous livrer dès septembre. Pour rompre le contrat avec Albert Restauration nous avons un délai de préavis de 3 mois. Si j'ai l'accord du Conseil pour ce changement, j'enverrai une lettre début avril pour résilier début juillet. Nous serons livret les après-midis pour le lendemain en liaison froide et le vendredi pour le lundi. En absence de l'agent, nous leur fournirons une clé et le livreur remplira le frigo. Plus besoin d'aller chercher les repas.

Nous devons nous doter d'un four pour remonter en température, d'une valeur d'environ de 3000 euros. La CDC doit nous envoyer des propositions de four qui correspondraient à nos besoins. La cuisine, nous fournira les gastros, donc nous n'avons pas d'autre matériel à acheter. Nous devons les rendre propre.

Les repas passeraient à 4.50 euros pour 4 euros aujourd'hui pour les enfants et 4.70 euros pour les adultes pour 4.10 euros. Les tarifs seront définis par la CDC en conseil communautaire au mois de mai. Plus il y aura des repas commandés par les collectivités plus le tarif baissera.

La cuisine centrale est située dans la nouvelle zone d'Aquitaine à Saint-André-de-Cubzac. Il y aura un suivi, une prise de température à la livraison et les agents seront formés.

Pour information, les menus seront élaborés sur 6 semaines ; 88% Bio et viande d'origine France ou d'Aquitaine.

Nous avons aussi une convention avec Tauriac pour la préparation des repas, elle est obsolète. Il est mentionné que nous devons aider à la préparation, que nous étions garant du transport, participer au cout des énergies pour un montant de 2000 euros. La Mairie de Tauriac nous demande de la résilier, M. Le Maire leur a répondu que nous devions le reprendre pour coller au mieux à la prestation.

Mme Donze demande d'écrire un courrier à Albert Restauration pour leur signifier que la prestation n'était plus à la hauteur de nos attentes. M. Le Maire dit que ce courrier sera fait.

- Changement du matériel informatique :

Le matériel informatique est en location. Il y a 3 PC, l'imprimante de la Mairie et celle de l'école avec la facturation des impressions et toute la maintenance. Nous avons pris cette prestation pour la sécurité et pour la maintenance du matériel. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'un problème informatique. Nous avons pris une telle prestation ce qui permettait d'être sûr que nous étions bien protégés des pirates informatiques. Cette prestation à un coût de 19000 euros. Nous avons résilié ce contrat qui prendra fin en septembre 2026. Nous avons trouvé une personne qui a sa société d'informatique, elle est qualifiée en informatique ses services seront bien moins couteux. Nous payerons uniquement ses interventions, elle va nous faire toute l'installation. Le matériel sera acheté pour juin car nous devons changer les logiciels de paye et de comptabilité, qui sont des logiciels spécifiques aux collectivités territoriales. Il y en a pour 800 euros. Pour les imprimantes, nous allons les prendre en location avec la maintenance. Nous n'allons faire des recherches de tarif.

- SMICVAL – Donis :

M. le Maire rencontrera les agents du SMICVAL, le 20 février, pour voir comment déplacer le point de collecte de Donis. Il y a un arbre à élaguer. M. Le maire souhaite que ce soit le SMICVAL qui le prenne en charge.

M. Rostand se propose d'être là avec M. le Maire ce vendredi.

- Bilan de fin de mandat :

M. le Maire demande, à l'avenir, de faire un suivi, un tableau des routes et de travaux de voirie (date et combien de temps tiennent les réparations...)

M. Le Maire fait une présentation des investissements et des travaux effectués sous sa mandature de Maire :

Mandat 2020 2026

En 2020 :

Changement du chauffage de l'école 11 200 euros

Voie 23 000 euros

Numérotation des routes 13 000 euros

Place handicapé moulin 2 000 euros

Mise à la norme accès handicapé moulin (barre sur les portes, peinture sur poutres)

En 2021 :

Changement du portail de l'école et remise en état du portail du cimetière 7 500 euros

Création du Salon de coiffure 10 000 euros

City stade 15 000 euros

Numérotation des routes 8 000 euros

En 2022 :

Remise en état éclairage public 1^{er} tranche 11 000 euros

Numérotation des routes 8 000 euros

Rebouchage des trous voirie 8 000 euros

Chambre froide moulin 3 800 euros

Terrain de boule et de tennis

En 2023 :

Remise en état éclairage public 2^{ème} tranche 7 180 euros

Changement des bandeaux salle des fêtes 14 500 euros

Rebouchage des trous sur la Voirie 14 000 euros

Installation de la Machine à pain

En 2024 :

Voirie 10 000 euros

PLU : 9 400 euros

Reprise des concessions 5 500 euros

Plaques Monuments aux Morts 2 800 euros

Menuiserie studio 4 300 euros

Remise en état coffret électrique et moteur des cloches de l'église 5 200 euros

2 bouches incendies route du Duc de Broglie 2 600 euros

En 2025 :

Toiture de la Mairie 24 500 euros

Remise en état des piliers du portail du cimetière 8 100 euros

Rénovation de la croix face au restaurant scolaire

Menuiserie au logement communal de l'école et à la Mairie 12 500 euros

Réfrigérateur au restaurant scolaire cantine 700 euros

Voirie 4 500 euros

Carrelage couloir Ecole

Cabinet infirmière

M. Le Maire remercie tout le Conseil de leur travail durant ce mandat, et qu'il a apprécié ces différents échanges durant ces années. Débats par moment mouvementé mais constructif.

Il remercie plus particulièrement Mesdames BOUSCASSE, LOULOUM et M. MAUPIN qui nous quittent.

« Vous avez beaucoup apporté durant ces deux mandats, merci à vous pour votre engagement. »

Il remercie également les élus absents.

Questions diverses

Lors de la vente d'objets de décoration confectionnés par les enfants de l'Accueil Périscolaire, pour exposer sur les tables du repas des aînés et proposer à la vente, Mme LOULOUM a récolté une somme d'argent qui a permis d'acheter des jouets et des nouveaux jeux de société aux enfants de l'Accueil Périscolaire.

Mme DONZE précise que dans le cimetière, il se trouve des emplacements en pleine terre qui ne présentent plus de sépultures mais il y a des restes. Ce sera nettoyé au fur et à mesure de la vente du terrain.

Une modification du règlement du cimetière s'impose, « par manque de place, les gens qui se font incinérer et non pas déjà de sépulture devront être mis dans le columbarium ou dans le jardin du souvenir mais pas dans un caveau. »

M. le Maire souhaiterait que des marquages au sol soient fait pour bien déterminer les mesures des concessions de terrain car selon les Pompes Funèbres ou Fossoyeurs les mesures ne sont pas toujours respectées.

Mme DONZE informe le Conseil qu'un administré en difficulté a été mis sous tutelle, deux personnes s'occupent de lui et des travaux seront fait chez lui pour un meilleur bien-être.

M. JOURDAN pose une question à y réfléchir : acheter ou louer les décorations de Noël installées sur la Voie Publique ?

Il parle qu'il faut réparer le cumulus du restaurant scolaire et demande si on a des nouvelles du futur bâtiment restaurant scolaire – Accueil Périscolaire et salle des Associations.

M. le Maire va en reparler aux Services Techniques de la G3C.

M. BOUNY donne pour information qu'il a fait faire :

- un devis pour la bicouche du parking devant l'Agence Postale Communale,
 - un devis pour élaguer l'arbre qui gêne le SMICVAL et le nouveau propriétaire à DONIS,
- et relancera l'entreprise YESSS pour les télécommandes de l'alarme intrusion de l'école.

Séance est levée à 21 heures.